

# GUIDE DU TRI



**TRIONS MIEUX NOS DÉCHETS !**

**Guidedutri**



**SITOM**  
des Vallées  
du Mont-Blanc

## Actions de réduction

Don, récupération et réparation

### Réduisons nos déchets

Mieux gérer ses déchets, c'est d'abord éviter de les produire : agir pour limiter leur quantité et leur nocivité.

La prévention des déchets intervient à tout moment : au supermarché comme à la maison, au bureau comme au jardin. Chaque citoyen peut adopter une démarche éco-responsable en accomplissant des gestes simples.

1. Éviter les emballages superflus en préférant le vrac, les produits à la coupe et en grands conditionnements.
2. Utiliser les produits rechargeables (piles rechargeables, éco-recharges).
3. Éviter les produits toxiques en privilégiant les produits éco labélisés.
4. Emprunter, louer ou acheter collectif, réparer.
5. Éviter le gaspillage alimentaire notamment en accommodant vos restes de repas.
6. Mettre un « STOP PUB » permet d'éviter 40 kg de prospectus par foyer et par an.
7. Donner une seconde vie aux objets avec les ressourceries, les associations, les vides greniers...


#### ● Qu'est-ce qu'une ressourcerie ?

La ressourcerie collecte les objets dont vous souhaitez vous débarrasser pour les réparer et les revendre sans but lucratif.

#### ● Quels sont les objets concernés ?









Pratiquement tous, dans la mesure où ils sont non dangereux, réutilisables et réparables.

#### ● Pour le dépôt des objets, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- La ressourcerie du Val D'Arly, Route nationale 73590 Flumet, tous les samedis de 10 h à 12 h. [laressourcerieduvaldarly.com](http://laressourcerieduvaldarly.com) 
- Scouts de Cluses, dépôt de Cluses ou Combloux, Tél. 04 50 98 39 06

#### ● Pour connaître les autres solutions, consulter le site internet du SITOM, ci-dessous.

## Collectes spécifiques

Partenaires	 Je dépose	 Je ne dépose pas
 <a href="http://www.bouchons74.org">www.bouchons74.org</a>	Les bouchons en plastique et en liège	Bouchons en métal Bouchons de sécurité
 <a href="http://www.lafibredutri.fr">www.lafibredutri.fr</a>	Les vêtements, le linge, les chaussures attachées par paire, le tout dans un sac fermé de moins de 30 litres	Articles humides, souillés et moisis
 <a href="http://www.cyclamed.org">www.cyclamed.org</a>	Les médicaments non utilisés, périmés ou non	Emballages vides Notices Seringues
 <a href="http://www.nespresso.com">www.nespresso.com</a>	Les capsules de café Nespresso	Capsules usagées d'autres marques
 <a href="http://www.terracycle.fr">www.terracycle.fr</a>	Tous les stylos, feutres, marqueurs, surligneurs usagés	Règles, crayons de bois, Tubes de colle, gommes Objets coupants
 <a href="http://www.dastri.fr">www.dastri.fr</a>	Les aiguilles, seringues, cathéters, autopiqueurs à lancettes d'auto-traitement	Compresses Pansements, Médicaments

**Pour retrouver les lieux de collectes et le devenir des déchets, consultez le site internet du SITOM ou des partenaires.**

D'autres collectes existent, comme celles des lunettes, des cartouches d'imprimante, ou des piles. Retrouvez-les sur notre site internet.



## Composteur

**275 tonnes**

compostées par an en maisons individuelles et en pied d'immeubles.

**70 000 €/an**

C'est le coût de collecte et de traitement évité aux usagers grâce au compostage.

### Devenir

Grâce aux micro-organismes et aux insectes, les déchets sont transformés naturellement en compost.



### Gain environnemental

Grâce au compostage, 50 kg d'Ordures Ménagères en moins à collecter et à traiter, par habitant et par an.

### Les gestes

- Bien aérer et brasser le compost à chaque apport.
- Équilibrer les apports de matières humides et sèches.
- Maintenir une humidité suffisante.

### Un meilleur tri

La tonte de pelouse peut être compostée mais en petite quantité et préalablement séchée.

### Performance

20 % des maisons individuelles équipées de composteurs SITOM. Le SITOM accompagne aussi le compostage en pied d'immeuble.

## Consignes

Dans ce composteur je dépose :



- Épluchures, restes de fruits et légumes
- Marc de thé, de tisane, de café avec le filtre
- Pain, féculents et légumineux

50 % de matières humides



- Feuilles mortes, petites branches, copeaux de bois, fleurs, foin, paille
- Papiers (serviettes, mouchoirs, essuie-tout blanc)
- Coquilles d'œufs

50 % de matières sèches



Je ne dépose pas :



Viandes, poissons et produits laitiers

**ORDURES MÉNAGÈRES**

## Conteneur Verre

**4 500 tonnes**

de verre recyclées en 1 an.

**430 000 €/an**

C'est le coût évité aux usagers grâce au tri.

### Devenir

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini. Avec une bouteille en verre, on refait une bouteille en verre.



### Gain environnemental

1 kg de verre recyclé =  
1,2 kg de matières premières économisées (sable, calcaire et carbonate de sodium)

### Les gestes

- Ne pas laver les contenants en verre, mais les vider entièrement avant de les jeter.
- Jeter sans couvercle, ni bouchon.

### Un meilleur tri

Mettre les couvercles métalliques des bocaux en verre dans le conteneur des Recyclables.

### Performance

3 bouteilles sur 4 sont recyclées au SITOM. Cependant tous les ans, 800 tonnes de verre sont encore déposées dans les Ordures Ménagères !

## Consignes

Dans ce conteneur je dépose :



Les bouteilles en verre blanc et coloré



Les pots en verre



Les bocaux



Je ne dépose pas :



La vaisselle, la porcelaine, et la faïence

**ORDURES MÉNAGÈRES**



Les vitres, les pare-brises, les miroirs, les ampoules et les pots de fleurs en terre

**DÉCHÈTERIE**

# Conteneur Recyclables

**2 800 tonnes**  
d'emballages recyclées en 1 an.

**425 000 €/an**  
C'est le coût évité aux usagers grâce au tri.

## Devenir



Les bouteilles d'eau transparentes deviennent principalement des fibres (67 bouteilles d'1,5 l sont utilisées pour une couette).

## Gain environnemental

1 000 kg de bouteilles en plastique recyclées permettent d'économiser 660 kg de pétrole brut.

## Les gestes

- Il suffit de bien vider les emballages, inutile de les laver.
- Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

## Un meilleur tri

Au SITOM, seuls les emballages plastiques en forme de bouteille et flacon sont à mettre dans le bac des Recyclables. Ne pas se fier aux logos et à ce qui se pratique ailleurs, mais à ce Guide du Tri !

## Performance

Seule 1 bouteille en plastique sur 2 est recyclée au SITOM ; le reste (environ 400 tonnes) est encore déposé avec les Ordures Ménagères.

# Consignes

Dans ce conteneur je dépose :

				
Bouteilles et flacons en plastique	Emballages métalliques et papier aluminium	Tous les papiers	Cartonnettes	Briques alimentaires



Je ne dépose pas :

	
Sacs plastiques, barquettes, pots de crème, pots de yaourts, films plastiques...	cagettes, jouets, appareils électriques, carton brun, tissus...
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<b>DÉCHÈTERIE</b>



## Conteneur Ordures Ménagères

**25 150 tonnes**

d'Ordures Ménagères collectées en 1 an.

**6 600 000 €/an**

C'est le coût de collecte et de traitement des Ordures Ménagères.

### Devenir

Les Ordures Ménagères sont incinérées avec valorisation énergétique, à l'usine d'incinération de Passy.



### Gain environnemental

La chaleur dégagée par la combustion des déchets permet la fabrication d'électricité et permet d'économiser 13 700 tonnes de pétrole brut par an.

### Les gestes

- Déposer les Ordures Ménagères en sacs bien fermés.
- Protéger les déchets coupants avant de les mettre dans le sac.

### Un meilleur tri

Les bouteilles de gaz doivent être rapportées en magasin sinon elles explosent dans le four et font des dégâts !

### Performance

Équivalent de 35 000 habitants éclairés chaque année avec la production d'électricité de l'usine d'incinération de Passy de 28 000 MWh.

## Consignes

Dans ce conteneur je dépose :



Couches

Déchets plastiques hors bouteilles et flacons

La vaisselle même non cassée

Déchets non dangereux et non inertes < à 50 l et < à 1 m



### Je ne dépose pas :



Recyclables ou Verre

**RECYCLABLES ou VERRE**



Huiles de vidange ou alimentaire, déchets dangereux ou avec le sigle ci-dessus, et pots de fleurs en terre

**DÉCHÈTERIE**



Les médicaments et déchets à risques infectieux

**PHARMACIE**



# Déchèteries

## Déchèterie : qu'est-ce que c'est ?

C'est une installation de collecte de déchets volumineux ou dangereux, destinée aux particuliers. Les professionnels peuvent y accéder sous conditions.

Chaque déchèterie dispose d'un « Règlement intérieur » établi par la collectivité qui définit les conditions d'accès et de dépôt.

Les gardiens assurent la gestion du site et sont là pour vous accueillir et vous informer.

## Que deviennent les déchets ?

En fonction de leur nature, les déchets collectés en déchèterie sont :

- recyclés
- valorisés énergétiquement pour produire de l'électricité par exemple
- stockés en décharges

## Déchets refusés

Pour les déchets spécifiques non acceptés en déchèterie (ex : amiante, épaves), il faut faire appel à des entreprises spécialisées. Les bouteilles de gaz sont à ramener chez le vendeur.

## REP et éco-organisme : qu'est-ce que c'est ?

**La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)** découle du principe pollueur/payeur. Elle impose aux entreprises de gérer la fin de vie des produits manufacturés qu'elles mettent sur le marché. Son objectif est de limiter la pollution et d'éviter le gaspillage des ressources naturelles. Un **éco-organisme** est une structure, à but non lucratif, à laquelle les producteurs d'une filière transfèrent leurs obligations moyennant le paiement d'une contribution financière (écotaxe). Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier de charges précis, pour mener à bien leurs missions (collecte, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement, en privilégiant la réutilisation puis le recyclage). Les écotaxes sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires qui collectent et/ou traitent les déchets concernés.

## Déchets gérés par les éco-organismes

Éco-organismes	😊 Je dépose	☹️ Je ne dépose pas
 www.eco-systemes.fr	Appareils électriques équipés d'une prise ou fonctionnant avec une pile ou une batterie	Piles (à trier séparément) Sacs d'aspirateurs Nourriture Tondeuses et autres appareils thermiques
 www.eco-mobilier.fr	Mobilier d'intérieur Mobilier de jardin Literie	Mobilier professionnel qui est géré par VALDELIA.org
 www.aliapur.fr	Pneus de véhicules légers sans jante	Pneus avec jante Pneus de vélos Pneus de poids-lourds
 www.malampe.org	Lampes et néons avec le logo  y compris les LED	Ampoules à filament sans le logo ci-dessous 
 www.ecodds.com	Acides, bases et autres DDS liquides, phytosanitaires, aérosols, peintures et autres DDS pâteux, combustibles, filtres à huile, emballages vides souillés	Bouteilles de gaz Armes et explosifs Amiante Déchets médicaux Extincteurs Bidons d'huile





# Adresses des déchèteries

## Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

### Déchèterie de Megève

Lieu-dit « Les Combettes »  
Tél. 04 50 91 40 12

### Déchèterie de Passy

Rue des Egratz  
Tél. 04 50 78 02 76

### Déchèterie de Saint-Gervais

157 Chemin des Bouquetins  
Tél. 04 50 93 47 26

### Déchèterie de Sallanches

Route de Blancheville  
Tél. 04 50 58 53 23

## Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

### Déchèterie de Bocher aux Houches

Route de Bocher  
Tél. 04 50 54 45 13

### Déchèterie du Closy à Chamonix








Carrefour Helbronner  
Tél. 04 50 54 09 23

## Communauté d'Agglomération Arlyère

### Déchèterie du Val d'Arly à Notre-Dame-de-Bellecombe

La Germandière RD218 b  
Tél. 04 79 32 25 56

## Déchets qui se recyclent

Bennes	 Je dépose	 Je ne dépose pas
 CARTONS	Cartons propres, vidés, pliés et aplatis	Polystyrène Papiers peints Cartons non vidés, non pliés
 BOIS	Palettes, cagettes, planches, contreplaqué, portes, bois de charpente	Branchages
 MÉTAUX	Tous types de métaux	Bouteilles de gaz Électroménager Cuve fioul
 BATTERIES	Batteries de véhicules légers	Piles Accumulateurs
 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	Cloisons Panneaux	Laine de verre Carrelage Béton cellulaire
 DÉCHETS VERTS	Tontes, feuillages, bran- chages, tailles, élagages	Grosses souches





## Déchèteries

**39 000 tonnes**

collectées par an  
dont 9 000 tonnes de gravats.

**4 230 000 €/an**

C'est le coût  
d'exploitation  
des 7 déchèteries.

### Objectifs

Réduire la quantité de déchets non valorisés stockée en décharge et privilégier les filières de traitement les plus proches.

### Gain environnemental

Fin des décharges à ciel ouvert.  
97 % des déchets réceptionnés en déchèteries sont valorisés.

### Les gestes

Bien trier ses déchets par type avant de partir à la déchèterie ! Cela permet de gagner du temps.








### Un meilleur tri

Démonter ce qui est possible pour séparer les matières. Un canapé = structure métallique, coussins et bois par exemple.  
Demander conseil au gardien de la déchèterie en cas de doute sur le tri.

### Performance

70 % de déchets recyclés et 27 % de déchets valorisés énergétiquement (hors gravats).

## Déchets valorisés énergétiquement ou stockés

Bennes	 Je dépose	 Je ne dépose pas
 HUILES DE FRITURES	Huiles végétales	Huiles de vidange
 HUILES DE VIDANGE	Huiles de vidange	Huiles végétales
 TOUT-VENANT INCINERABLE	Déchets combustibles et non recyclables (cartons souillés, plastiques...) souples ou rigides de moins d'1 mètre	Plâtre Gravats, terre, briques Cartons et autres déchets Recyclables
 ENCOMBRANTS	Moquette Fenêtres, vitrage Pneus avec jante	Produits chimiques et inflammables Produits amiantés Matériel électrique
 DÉBLAIS / GRAVATS	Béton non armé, ciment, parpaing, carrelage, ardoise, cailloux, déblais...	Plastiques, terre, ferrailles Plâtre, béton cellulaire Produits amiantés

## Plans de Gestion des Déchets

### EUROPÉEN : Directive cadre européenne N° 2008/98/CE du 19/11/2008

Texte de référence de la politique de gestion des déchets au sein de l'Union Européenne. La directive doit être transposée dans le droit interne de chaque pays membre. Elle fixe les objectifs de recyclage pour 2020 : 50 % pour les déchets ménagers et assimilés et 70 % pour les déchets de construction et de démolition. Elle impose aux membres d'établir des programmes nationaux de prévention. Elle hiérarchise les modes de gestion des déchets :

1. prévention.
2. réemploi.
3. recyclage.
4. autres formes de valorisation
5. élimination sans danger en dernier recours.

### NATIONAL : Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17/08/2015

Loi « d'action et de mobilisation » qui engage le pays tout entier : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Elle va permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donne à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte. Au niveau des déchets, elle reprend et précise les impositions de la directive européenne (baisse de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010) et fixe des objectifs plus ambitieux (recyclage de 55 % des déchets ménagers et assimilés non inertes en 2020 et de 65% en 2025).

### RÉGIONAL : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Auvergne-Rhône-Alpes

Ce Plan, en cours d'élaboration, doit être approuvé en 2019. Il doit transcrire à l'échelle régionale les objectifs européens et nationaux. Il couvre tous les gisements de déchets produits en Région (non dangereux dont les déchets inertes, déchets dangereux), de tous les producteurs (ménages, professionnels, administrations). Il doit notamment établir des scénarios à 2025 et 2037 pour planifier les installations de traitement.

Le PRPGD est le volet « déchets » du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

### LOCAL (CC et CA) : Programme Local de Prévention des déchets (PLP)

Suite au décret 2015-662 du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés sont tenues de définir un programme local de prévention indiquant les mesures mises en place pour atteindre les objectifs de la LTECV.

Le Guide du Tri est une publication du SITOM des Vallées du Mont-Blanc  
1159, rue de la Centrale - 74190 Passy -  
Tél. 04 50 78 10 48 - [contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr)

Directeur de la publication : Philippe Drevon  
Responsable de la publication : Tanya Sinceretti  
Conception graphique : Agence Zoom  
Crédits photos : DR/40 000 exemplaires  
Imprimé par Imprimerie Monterrain sur papier  
100 % recyclé

## Qui fait quoi localement?

- Collecte du verre
- Collecte des stylos usagés
- Promotion des actions pour la réduction des déchets
- Fourniture de STOP PUB et de cabas
- Vente de composteurs individuels
- Diagnostic et accompagnement pour le compostage collectif de quartier, en pied d'immeuble, en établissements scolaires, en milieux professionnels. Formation de Guides composteurs
- Accompagnement pour lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire
- Formation des organisateurs pour les manifestations sportives et culturelles et prêt de gobelets réutilisables et de poubelles de tri
- Information des habitants et touristes sur le tri des déchets (stand et documentation)
- Fourniture de signalétique pour les loueurs de meublés
- Formation au tri des professionnels avec fourniture de documentation et de signalétique
- Animations scolaires (écoles primaires, collèges, lycées, MFR, IME)
- Affichage des consignes de tri dans les immeubles
- Contrôle de l'exploitation de l'usine d'incinération de Passy

→ **Contactez le SITOM**



- Gestion des conteneurs et bacs (installation, nettoyage, réparation) des points de collecte
- Collecte des Ordures Ménagères
- Collecte des Recyclables
- Gestion des déchèteries
- Perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

→ **Adressez-vous à**



- Propreté et nettoyage des rues
- Déneigement des voiries
- Constat de feux, écobuage ou dépôts sauvages

→ **Contactez votre commune**

**Pour retrouver les horaires des déchèteries et les conditions d'accès, consulter les sites internet en dernière page.**

# Contacts



## Communauté d'Agglomération Arlyère

2, avenue des Chasseurs Alpains - 73200 Albertville  
04 79 10 48 48 - animateursdutri@arlyere.fr - www.arlyere.fr

---



## Pays du Mont-Blanc communauté de communes

### Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

648, chemin des Prés Caton - P A E du Mont-Blanc - 74190 Passy  
04 50 78 12 10 - dechets@ccpmb.fr - www.ccpmb.fr - 


---



## VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

### Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Régie Chamonix Propreté

Hôtel de Ville - 74400 Chamonix  
04 50 53 41 94 - proprete.secretariat@cc-valleedechamonixmb.fr  
www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr - 

---



## SITOM des Vallées du Mont-Blanc

### SITOM des Vallées du Mont-Blanc

1159, rue de la Centrale - 74190 Passy  
04 50 78 10 48 - contact@sitom.fr - www.sitomvalleesmontblanc.fr